

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 1^{er} juillet 2009 une note d'information simplifiée relative à une augmentation de capital de Vivendi, d'un maximum de 4 Millions d'actions, pouvant être porté à 4,5 Millions d'actions en cas de sur - souscription, par souscription aux parts du compartiment « OPUS 09 LEVIER » du FCPE « OPUS VIVENDI » au prix unitaire de 14,606 euros, réservée aux salariés de la filiale Marocaine de Vivendi : Maroc Telecom.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D 09-0139 en date du 19 mars 2009, la notice d'information du FCPE «OPUS VIVENDI» inscrite auprès de l'AMF sous le numéro de code 09861 et la notice d'information du compartiment « OPUS 09 LEVIER » du FCPE « OPUS VIVENDI » inscrite auprès de l'AMF sous le numéro de code 10140.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence et les notices d'information précitées, sont tenus à la disposition du public au siège de Maroc Telecom.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM:
www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/023/2009

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières